

### La constitution

**M. Ellis:** Entre ces deux hommes, je vous laisse juger par vous-même lequel, à votre avis, mériterait l'admiration de la majorité des Canadiens.

Par conséquent lorsque le premier ministre dit qu'il ne peut avoir l'accord des premiers ministres provinciaux pour aller à Westminster, car il devrait en effet avoir leur consentement unanime, il se peut fort bien que ce ne soit pas les dix premiers ministres provinciaux qui soient à blâmer. Il se peut fort bien qu'il faille en blâmer un premier ministre arrogant qui n'écoute pas et qui ne se soucie guère des problèmes quotidiens de la plupart des Canadiens. Ce même premier ministre qui pendant plusieurs années s'est opposé au contrôle des prix et des salaires pour ensuite l'imposer, qui se disait contre une augmentation du prix de l'essence et du mazout mais qui a néanmoins imposé des hausses de prix, qui parlait de la libre entreprise et qui s'apprête à nationaliser l'industrie pétrolière canadienne. Doit-on s'étonner du fait qu'un nombre sans cesse croissant de Canadiens, environ 64 p. 100 au dernier sondage et sans doute davantage maintenant, ne veulent rien savoir du premier ministre et de son projet constitutionnel?

Son Excellence Jules Léger, dans un discours au premier ministre quand il fut nommé gouverneur général, termina par ces paroles de l'apôtre Paul:

Qui t'a donné une supériorité sur les autres? Par quoi te distingues-tu? Si tu as tout reçu gratuitement, pourquoi t'en vanter, comme si tu l'avais acquis par tes propres efforts?

Quel contraste avec l'attitude de John A. Macdonald qui, le 17 juin 1864, pour obtenir la coopération qui lui permettrait de réaliser son rêve d'une nation nouvelle, s'est donné la peine d'aller trouver George Brown à l'hôtel Saint-Louis pour établir la grande coalition qui est finalement devenue la fédération que nous appelons Canada. Ce n'était pas la première fois qu'il cédait, qu'il faisait une concession et que par la discussion et la négociation il conciliait des opinions opposées. Comme la persuasion par la logique et la raison est différente de la tactique d'affrontement du gouvernement actuel!

Monseigneur l'archevêque Ted Scott, lorsqu'il a témoigné au comité, a dit ceci:

Les gouvernements ont la compétence mais ils n'ont pas de droits au même sens que les individus en ont—ils ont pour mission de servir le peuple.

Je voudrais aussi citer un éditorial du *Trentonian*, un petit journal qui paraît trois fois par semaine dans une ville voisine de la mienne située dans la circonscription du député de Northumberland (M. Hees) et qui est distribué dans ma circonscription. Voici ce que dit l'éditorialiste:

● (2150)

Le principal problème de la situation actuelle est commun à toutes les décisions que le gouvernement Trudeau a prises depuis son arrivée au pouvoir. Fondamentalement, il essaie de faire des choses louables mais avec des méthodes condamnables. Dans une véritable démocratie, ce que nous sommes censés être, les moyens sont aussi importants que la fin. L'orientation prise actuellement par M. Trudeau participe d'une attitude que nous lui connaissons bien, attitude qui le porte à croire que la fin justifie les moyens. C'est là une mauvaise philosophie.

Pour finir, monsieur l'Orateur, je voudrais citer un extrait de mon bon ami, M. Phil Dodds, le sage et la conscience de Cherry Valley. Voici ce qu'il a écrit dans la *Gazette* de Picton:

Les changements n'auront pas de répercussions très importantes pour la majorité de nos concitoyens; ils ne créeront pas plus d'emplois et n'ouvriront pas de nouvelles perspectives aux millions de chômeurs; ils ne réduiront pas le fardeau abasourdisant de notre dette; ils ne diminueront pas l'inflation et ne rendront pas la vie vraiment meilleure. Une seule chose est sûre, c'est qu'ils vont contribuer à démembrer davantage notre pays qui ne saurait en réalité véritablement prendre de l'expansion qu'à force d'unité et de collaboration.

Certes, bon nombre de nos concitoyens—et peut-être la majorité d'entre eux—éprouvent le besoin d'avoir leur propre constitution au Canada et le souhaitent véritablement. C'est ce que je ressens. Il est certainement temps d'agir. Mais il ne faut pas qu'on entreprenne cette démarche uniquement pour satisfaire l'égo d'un seul homme. Il faut que cela se fasse par l'entremise des Canadiens, pour les Canadiens et avec l'aide de tous les Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

**M. Ellis:** Notre parti a offert une solution de facilité au premier ministre; il a proposé de diviser le bill, de rapatrier la constitution avec une formule d'amendement qui, si elle n'est pas encore tout à fait approuvée, n'en est pas loin. A mon avis, la meilleure chose que le premier ministre puisse faire pour son pays c'est de démissionner, de se retirer et de céder la place à quelqu'un qui tient aux intérêts de son pays du fond du cœur et non pas par pur égoïsme personnel. Je suis certain que les dix personnes dont j'ai exposé les antécédents tout à l'heure parviendraient certainement à s'entendre avec quelqu'un qui serait à la hauteur de la mission et qui pourrait faire du Canada un pays meilleur.

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, à dix heures moins sept, je n'ai pas l'intention d'aborder l'essentiel de mes remarques, mais je voudrais dès ce soir placer dans une juste perspective ce que je dirai demain.

Lorsque j'ai commencé à siéger ici—il y a plus longtemps que je n'aime me l'avouer—nous, citoyens du Yukon, nous sentions véritablement négligés. A l'époque, un député libéral venait de siéger en notre nom pendant huit ans. Nous étions représentés depuis 1903, soit avant la création de bien des provinces. Nous pensions que puisque le plan Marshall était encore en vigueur à cette époque, la solution à nos maux économiques, à l'absence de développement et de progrès sur notre territoire était de déclarer la guerre à l'État d'Alaska, de la perdre, puis de demander de l'aide au titre du plan Marshall. Cela vous donne une petite idée de ce que nous, gens du Nord, pensions de l'opinion que les Canadiens du Sud se faisaient d'eux-mêmes; leur mentalité ne dépassait pas le soixantième parallèle.

Il est un autre événement sur lequel je voudrais attirer votre attention afin de mettre les choses dans leur véritable contexte pour demain, événement à propos duquel j'ai fait beaucoup de recherches avant de venir ici. C'est avec indignation et consternation que j'ai découvert que parmi les trois districts des Territoires du Nord-Ouest—les districts de Mackenzie, de Keewatin et de Franklin—un seul était représenté au Parlement, soit celui de Mackenzie. Le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui entre à l'instant à la Chambre, n'était pas ici à l'époque où j'ai introduit mon bill privé. Mais je suis sûr qu'il sait que les districts de Franklin et de Keewatin n'étaient pas représentés au Parlement. Seul le district de Mackenzie l'était. Le député de Nunatsiak (M. Ittinuar) représente maintenant cette région, mais en 1957 elle n'avait pas de représentant.

A cette époque, j'ai présenté un bill d'initiative privée qui aurait accordé le droit de suffrage, le droit de vote, aux Canadiens vivant dans cette région du pays. Ce bill a rencontré une certaine opposition. Je me suis demandé pourquoi et j'ai posé des questions. Au bureau du Conseil privé où je m'étais adressé pour connaître les raisons pour lesquelles on ferait